4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026-474

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable le
1) BUISSON Emeline	Attaché , 8ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés

Signé électroniquement par Clement Tredaniel

Affiché le

Pour le Maire
TREDANIEL Clément
Conseiller délégué

MAIRIE DE BRIE-COMTE-ROBERT 77170

Brie, le 23/06/2025
Yves GRANNONIO,
Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 368

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maitrise principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable le
1) DUBREUCQ Pierre	Agent de maitrise , 11ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés

Signé électroniquement par Yves Grannonio

Affiché le

Brie, le 28/05/2025

Yves GRANNONIO,
Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le 3 juin 2026

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 363

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2éme CLASSE

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (préciser si examen professionnel)	Promouvable à la date du
1) CUZOL Margaux	Adjoint administratif, 7ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés

Signé électroniquement par Yves Grannonio

Affiché le

Brie, le 28/04/2025

Yves GRANNONIO,
Maire,

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 367

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) BREVIER Cyrille	Adjoint technique, 11ème échelon	1er juillet 2026
2) MIRNEA Monica	Adjoint technique, 8ème échelon	1er septembre 2026
3) PAULA Cristina	Adjoint technique, 8ème échelon	1er septembre 2026
4) SIURANA Kévin	Adjoint technique, 7ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	2
Inscrits	2	2

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés.

Affiché le

Brie, le 02/06/2026

Signé électroniquement par
Yves Grannonio

Le 3 juin 2026

Yves GRANNONIO,
Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case 8630 – 77008 Melun Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 366

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2022-1135 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2023 après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	**Situation actuelle grade – échelon** (si examen professionnel, préciser la date)	**Promouvable à la date du**
1). BERTON Lydie	Adjoint technique principal de 2ème classe, 9éme échelon	1er juillet 2026
2). CISSE Prisca	Adjoint technique principal de 2ème classe, 8éme échelon	
3). LAPRET Véronique	Adjoint technique principal de 2ème classe, 8éme échelon	
4). PAILLARD Audrey	Adjoint technique principal de 2ème classe, 8éme échelon	

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	5	1
Inscrits	4	0

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés.

Affiché le

Signé électroniquement par
Yves Grannonio

Le 3 juin 2026

Brie, le 02/06/2026

Yves GRANNONIO,
Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case 8630 – 77008 Melun Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 369

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATSEM PRINCIPAL 1ère CLASSE

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable le
1) GUYOT Sylvie	ATSEM principal 2ème classe , 11ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés

Signé électroniquement par Yves Grannonio

Affiché le

Le 3 juin 2026

Brie, le 02/06/2026

Yves GRANNONIO,
Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 365

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. CHAPOTOT Aranud	Adjoint d'animation 7ème échelon	1er septembre 2026
2. TUDELA Brice	Adjoint d'animation 7ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	2
Inscrits	0	2

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés.

Signé électroniquement par Yves Grannonio

Affiché le Brie, le 02/06/2026

Yves GRANNONIO,
Maire,

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Le 3 juin 2026

4.1

Brie Comte Robert

ARRETE N° 2026- 364

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1. CHICOISNE Julie	Adjoint d'animation principal de 2ème classe, 9ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés.

Signé électroniquement par Yves Grannonio

Affiché le

Brie, le 28/04/2025

Yves GRANNONIO,
Maire,

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.

4.1

Ville de BRIE COMTE ROBERT

ARRETE N° 2026-476

Objet : TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

Le Maire de la Ville de Brie-Comte-Robert,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n°2020-638 fixant les lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2020 pris après avis du comité technique,

Vu l'arrêté n°2024-885 révisant les lignes directrices de gestion au 1er janvier 2025 après avis du comité social territorial,

ARRÊTE :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier chef principal est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable le
1) FOUGERON Nicol	Gardien Brigadier , 8ème échelon	1er juillet 2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	2
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur Le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion de la Seine et Marne,
- notifié aux intéressés

Signé électroniquement par Clement Tredaniel

Affiché le

Brie, le 23/06/2025
Yves GRANNONIO,
Maire

Pour le Maire
TREDANIEL Clément
Conseiller délégué

MAIRIE DE BRIE-COMTE-ROBERT 77170

Le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire – 2 rue de Verdun – 77170 Brie-Comte-Robert
-d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – Case postale 8630 – 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de la publication.